



Règlement Interne Dallas Club

Article 1 -

L'adhésion au Club est personnelle, et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers.

Article 2 -

Sont refusés, les véhicules ayant subi des modifications techniques, pouvant nuire à la sécurité, des modifications de type tuning ou dérivés.

Article 3 -

Rappel : Le club n'emploie aucun salarié. Le Club est géré par le Bureau; les membres qui le composent sont tous des bénévoles, qui exercent cette tâche sur leur temps de loisirs, en plus de leurs activités professionnelles.

Article 4 -

Le Club se réserve le droit d'exercer à l'encontre d'un membre affectant l'image et / ou le bon fonctionnement du Club des sanctions temporaires ou définitives.

Article 4bis -

L'adhésion et le renouvellement d'adhésion sont laissés à l'appréciation du bureau, qui peut refuser un membre. Ce refus peut être exercé sans aucune justification de la part du bureau.

Article 5 -

Sorties Club.

dans le cadre de ses activités, le Club organise des sorties des rencontres entre membres. Au cours de celles ci, il est demandé à chacun de respecter les consignes délivrées avant ou au cours de la manifestation, le Code de la Route, les règles de bonnes conduites. Tout manquement pourra entraîner l'exclusion immédiate du membre, et le refus de le voir participer aux manifestations futures.

Article 6 -

Le Club peut faire appel à des prestataires pour ses activités. Si au cours d'une activité des problèmes survenaient avec un prestataire, il est demandé d'en référer à l'organisateur de la manifestation, qui jugera, en liaison avec le bureau de la conduite à tenir.

Article 7 -

Site Internet.

Le site Internet peut souffrir de dysfonctionnements temporaires ou permanents, ceux ci peuvent résulter des échanges sur le web, de mauvaises programmations, de travaux en cours, ou tout autre motif.

Tout est mis en œuvre dans la construction du site Internet pour assurer un maximum de sécurité dans les divers échanges, toutefois, il peut persister des failles de sécurité.

L'utilisation du site Internet du Club implique l'acceptation de ses inconvénients.

Le club et le (les) concepteur(s) et réalisateur(s) du site Internet ne peuvent être tenus responsables de ces dysfonctionnements et des conséquences qui peuvent en résulter.

Le site Internet tel que construit aujourd'hui représente plusieurs mois de travail, sa maintenance et l'ajout de nouvelles fonctionnalités demandent temps et réflexion. Le site Internet est propriété de son (ses) auteur(s) (Loi sur la propriété intellectuelle).

Article 8 -

Les fiches techniques mises à disposition, le sont à titre d'information, il appartient à chacun de s'assurer que les modifications proposées ne nuisent pas à la sécurité, et ne remettent pas en cause la conformité de la voiture avec le modèle d'origine, tel que déposé auprès du service d'homologation (service des Mines).



Seules les informations techniques portant sur les caractéristiques de nos voitures, sur l'amélioration ou l'entretien, ... , en respect avec les règlements en vigueur seront acceptées. Le membre ayant apporté des modifications a sa voiture remettant en cause sécurité ou règlement en vigueur, exercera seul la responsabilité de ses modifications.

Article 9 -

L'envoi de photos, et autres documents sur le site Internet du Club (photos, documentation, ...) doivent être libres de droit.

En cas de poursuite envers le Club, celui-ci se retournera vers le membre concerné. A cet effet, les logs de connexion (adresse IP, date et heure de connexion, cheminement sur le site Internet, FAI, caractéristiques de l'ordinateur utilisé, ...) sont enregistrés et conservés pour une durée de 1 an.

Article 9bis -

Toutes les informations transmises au Club, deviennent propriétés du Club.

Article 10 -

Afin d'éviter toute dérive, et de respecter les règles en vigueur, tous les éléments déposés sur le site, sont soumis à modération, à l'exception de par sa nature, du Dallaschat.

La bonne humeur, la convivialité, l'entente et l'entraide doivent régner sur ce chat. Il est avant tout un lieu d'échange, dans lequel nous veillons tous à maintenir une éthique de respect d'autrui et d'écoute sans porter de jugement.

Les conversations trop personnelles sont à faire par messagerie privée

Chacun est totalement responsable du contenu de son message.

Une bonne conduite est à respecter.

Vous ne devez pas :

- Tenir des propos à caractère pornographiques ou extrémiste
- Harceler ou être insultant envers un autre participant du chat
- Tenir des propos sexuels, menaçants, violents, obscènes, vulgaires ou orduriers
- De discutez d'activités illégales.
- Inclure dans les post des liens vers des sites pornographiques ou à caractère extrémiste.
- Poster des liens vers des ressources dangereuses et/ou illégales
- Mettre des liens de publicités n'ayant pas de rapport avec le sujet du forum
- Ecrire en langage SMS

N'oublions pas que lorsque nous postons un message, il peut être lu par tous.

Tout manquement aux règles sera immédiatement sanctionné.

Article 11 -

Posts dans le forum, le chat, les annonces, et tout autre espace existant ou à venir du site Internet. Ces espaces sont publics, tout ce qu'y peut y être déposé et vu de tous.

L'échange de numéros de téléphone, d'adresses (mail ou postales) sont interdites, la messagerie interne est là pour ce type d'échanges. Sur ces espaces, comme sur tout échange, il est demandé de respecter la Nétiquette (une recherche sur votre moteur de recherche préféré vous permettra de la visualiser), les règles éditées ne sont que le fruit du respect d'autrui et du savoir vivre (ainsi les messages publiés en majuscules ne sont pas admis). Tous manquement à ces règles peut entraîner l'exclusion d'une ou plusieurs pages du site Internet, si après un rappel, le membre persistait.

Article 12 -

Le membre exclu, totalement ou partiellement, d'une façon permanente ou temporaire ne peut prétendre à aucune indemnisation, ni remboursement.

Toute cotisation versée au Club est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

Article 13 -

Le Club se réserve le droit d'ajouter tout point ou article au présent règlement dans le cas de constatation d'un fait, d'un acte, d'un événement nuisible à l'image du Club et ou à son bon fonctionnement.